

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2020

Début : 19h30

Fin : 22h05

Secrétaire de séance : Philippe DUBROCA

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Jean-Noël FOULARD, Adjoint	X		
Florence BERRY, Adjoint	X		
Philippe DUBROCA, Adjoint	X		
Nicole CHANFREAU, Adjoint	X		
Christine RONCALLI, Conseiller	X		
Antoine ROQUE, Conseiller	X		
Marilys BIRAC, Conseiller	X		
Valérie BOISSELIER, Conseiller	X		
Nathalie CARRASSET, Conseiller	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller	X		Arrivé à 19h37
Stéphane SPELEERS, Conseiller		X	Stéphanie JADOT
Stéphanie JADOT, Conseiller	X		
Damien ROCHET, Conseiller	X		
Romain LAMY, Conseiller		X	

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter les délibérations suivantes :

- 1) Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements sportifs
- 2) Virement de crédits

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

I. Délibérations

1. Création au tableau des effectifs d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet
2. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
3. Désignation des représentants siégeant à l'assemblée générale de Gironde Ressources
4. Tarifs cantine/garderie

II. Questions diverses / Informations

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

VOTE : 13 Pour 00 Contre 00 Abstention

I. DELIBERATIONS

1. Création au tableau des effectifs d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent communal des services scolaires, actuellement titulaire du grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, peut bénéficier d'un avancement de grade et par conséquent prétendre au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Il est nécessaire pour cela de modifier le tableau des effectifs communaux.

Considérant les états de service de cet agent et l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 24 juin 2020, Monsieur le Maire suggère de valider la proposition d'avancement de grade de cet agent, et d'autoriser la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, pour une durée hebdomadaire de 28 heures à compter du 1^{er} août 2020.

Après délibérations, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu,

DECIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 28 heures à compter du 1^{er} août 2020 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

VOTE : 14 Pour 00 Contre 00 Abstention

2. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Après délibérations, le Conseil Municipal demande à M. Le Maire de proposer les commissaires suivants au Directeur des Services fiscaux de la Gironde :

M. LUSSAC Jacques, Commissaire titulaire

Mme DARNAUZAN Christiane,	"
M. TACH Bernard	"
M. CELHAY Jacques	"
Mme BOUXAGUET Nicole	"
M. ROUX Jacques,	" (hors commune)

Mme HUBERT Jocelyne, Commissaire titulaire

Mme LEGLISE Monique	"
Mme LEGRAND Evelyne	"
M. TAUZIN Claude	"
M. TACH Frédéric	"
Mme BOUDAT Françoise,	" (hors commune)

Mme MICAËLO Françoise, **Commissaire suppléant**

Mme BONNAC Danièle,	"
M. LESTRADE Gilles	"
M. ROCHET Philippe,	"
Mme MARROT Françoise	"
M. BOURGOINT Joël,	" (hors commune)

Lors de la dernière réunion Maire-Adjointes, il a été envisagé de différer l'augmentation à la mise en place d'une tarification au quotient familial en fin d'année.

L'étude des prix dans les communes voisines a montré que nos tarifs étaient dans la moyenne y compris nationale.

Antoine ROQUE rappelle l'historique du choix de développer notre cantine au profit de tous les enfants.

Finalement, le Conseil Municipal valide les modifications dans la procédure administrative avec la mise en place d'une fiche mensuelle de paiement.

Après avoir entendu ces différents éléments financiers,

**Le Conseil Municipal,
M. le Maire entendu,**

- **DECIDE** de ne pas augmenter à ce jour les tarifs de restauration scolaire, soit :
 - *Enfants* : 2.50 € / repas
 - *Adultes* : 5.20 € / repas

- **DECIDE** de majorer les repas non réservés, soit :
 - 5.00 € / repas

- **DECIDE** que seules les absences motivées par un certificat médical ou signalées 7 jours avant, permettront le remboursement des repas ;

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs de garderie suivants pour l'année 2020/2021, soit :
 - *Matin* : 1.50 €
 - *Soir* : 1.50 €
 - *Forfait journée* : 2.00 €

VOTE : 14 Pour 00 Contre 00 Abstention

5. Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements sportifs

M. le Maire explique à ses collègues que la Ville de Langon lui a demandé de renouveler la convention de mise à disposition des équipements sportifs de Bruhaut pour les entraînements de la saison 2020-2021 du Club de Rugby.

Après avoir rencontré les élus en charge des finances de la Mairie de Langon en présence de M. Jean-Noël FOULARD, premier adjoint, il propose de fixer en contrepartie une participation financière de 2 200 € ; montant qui représente les coûts d'électricité, eau et location des terrains pour deux utilisations par semaine.

Si ces coûts augmentent en raison d'une utilisation plus importante des terrains, le prix sera modifié en conséquence.

L'eau d'arrosage ainsi que l'équipement pour arroser seront mis à disposition pour l'année, mais seront facturés l'année suivante.

La Ville de Langon prend en charge l'entretien des terrains jusqu'aux clôtures et la consommation de fluides lui sera facturée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer une convention de mise à disposition des équipements sportifs comprenant l'accès aux terrains de foot et les vestiaires, du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DIT

- La Ville de Langon prend en charge l'entretien des terrains ;
- La consommation de fluides sera refacturée à la Ville de Langon.

AUTORISE

- La mise à disposition des équipements sportifs communaux, dans les conditions désignées dans le projet de convention et en contrepartie d'une participation financière du club de 2 200 €.
- Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE : 14 Pour 00 Contre 00 Abstention

6. Décision modificative – Virement de crédits

Le Maire rappelle que la locataire du logement sis à « 21 Bourg-sud » a quitté le logement et qu'il convient, après l'état des lieux effectué, de lui rembourser la caution.

A la demande de la trésorerie, il convient de procéder au virement suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	21318	Autres bâtiments publics	- 313.20

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	165	OPNI	Dépôts et cautionnements reçus	+ 313.20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** d'apporter au budget primitif 2020 les modifications reprises ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

VOTE : 14 Pour 00 Contre 00 Abstention

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Présentation des activités des adjoints et des commissions :

- Philippe DUBROCA :

Projet de compte rendu de la commission E.A.U du 10 juillet 2020 à 18h30

Etaient présents : S. JADOT, PH. DUBROCA, R. LAMY, D. ROCHET, A. ROQUE

Excusés : M. BIRAC, V. LABAYLE

Cette réunion est organisée pour une mise à niveau de l'information des membres empêchés lors de la réunion du 30 juin 2020, et pour recueillir leurs idées et propositions et arrêter le projet.

PH. DUBROCA donne lecture du procès-verbal de la première réunion qui est approuvé à l'unanimité.

S. JADOT, R. LAMY, D. ROCHET développent leurs idées qui vont dans le sens du projet stratégique envisagé lors de la première réunion.

Il s'en suit un débat auquel tous participent qui conduit à lister des projets opérationnels et les actions à mettre en œuvre.

Chaque projet est animé par un membre de la commission volontaire.

- 1- Constitution d'un réseau de documentation, de soutien, d'appui, de personnes ou d'institutions ressources
Actions : - Réunion et rencontres du Conseil Départemental et Régional (Néoterra et infrastructure agro écologique), CAUE, LPO, FDC33, associations agréées pour l'environnement (Arbres et paysages LE HAILLAN).
Animation PH. DUBROCA A. ROQUE
- Recherches documentaires et communication sur le lancement du projet.

Animation V. LABAYLE A. ROQUE
- 2- Prévention des conflits d'usage
Actions : - Développement de l'information du public sur la réalité des activités agricoles en particulier en viticulture.
- Création d'outils d'information du voisinage sur les prévisions d'intervention phytosanitaires.
Animation D. ROCHET
- 3- Densification et diversification de la flore en zone publique et privée
Actions : - Evaluation de la capacité du milieu. Recensement des zones favorables et des zones à protéger.
Animation V. LABAYLE D. ROCHET
- Information des propriétaires sur le projet communal, invitations à s'y associer et assistance au montage des dossiers.
Animation D. ROCHET V. LABAYLE
- 4- Densification de la faune granivore et insectivore
Actions : - Mobilisation de l'association de chasse et de son président L. PIQUET sur l'aménagement des territoires avec le soutien de la FDC33.
- Mobilisation des écoles autour de la protection des mésanges et des chouettes.
Animation R. LAMY PH. DUBROCA
- 5- Développement de circuits de randonnée et protection du petit patrimoine
Actions : - Mobilisation de bénévoles pour l'entretien du chemin de halage en bordure de Garonne.
Animation PH. DUBROCA S. JADOT
- A plus long terme recensement des chemins de terre ouverts aux marcheurs.
Animation PH. DUBROCA
- Recensement du petit patrimoine et mobilisation pour sa protection.
Animation S. JADOT
- 6- Irrigation
Actions : - Stabilisation du réseau par suivi du contentieux administratif et recherche d'une adhésion au SMAHBB.
Animation PH. DUBROCA
- Développement du jardinage particulier.
Animation V. LABAYLE
- 7- Urbanisme
Cette question sera évoquée lors de la prochaine réunion de la commission pour un examen approfondi du PLUI et une amélioration de la dématérialisation des procédures.

- **Florence BERRY** :
 - Dossiers APA
 - Dossier ENGIE
 - Isolement d'une personne âgée qui sollicite la présence d'une personne bénévole pour rompre la solitude.
 - Liste des personnes vulnérables à remettre à jour

- Jean-Noël FOULARD :

- Commission communication : site en cours de conception.
- Commission bâtiments :
 - Consultation pour la réfection des peintures du logement 21, Bourg Nord.
Le devis de M. FONQUERNIE a été retenu pour un montant de 9 225 € HT.
 - Choix d'un locataire à compter du 1^{er} septembre 2020.
Mme CARDOUAT Ophélie et M. MERLEAU Jonathan ont été retenus.
 - Mise à disposition du stade : prise en charge de l'entretien par la ville de Langon et facturation des fluides.

- Temps de travail ATSEM : Nicole CHANFREAU rappelle aux membres du Conseil Municipal la demande d'augmentation du temps de travail de l'ATSEM dans la classe GS/CP.
Cette demande est justifiée par une pratique pédagogique nouvelle et une augmentation du nombre d'enfants en maternelle.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal accepte de permuter entre Estelle ROUXEL et Manon POUYE, qui prendrait en charge la garderie du soir en lieu et place d'Estelle ROUXEL, qui assurerait 2 heures supplémentaires l'après-midi dans sa classe.

En conséquence, la durée du travail de Manon POUYE augmentera de 2 heures par jour.

- Dossier Jean-Michel VIDAL : Présentation par Nathalie CARRASSET.
Pour rappel, M. VIDAL a été en Congé Longue Maladie du 23/02/2016 au 22/02/2019, puis placé en disponibilité d'office pour raison de santé du 23/02/2019 au 22/08/2020 après avoir épuisé ses droits à congé maladie.

Suite à l'avis émis par le Comité Médical du CDG en date du 04/09/2019 qui reconnaît son inaptitude totale et définitive à toutes fonctions, une procédure de mise à la retraite d'office pour invalidité doit être engagée.

L'agent a été reçu ce jour par M. le Maire, Jean-Noël FOULARD et Nathalie CARRASSET pour l'informer des démarches en cours.

Il a rendez-vous le 10 août prochain avec le médecin expert pour établir un rapport médical d'expertise récent et statuer sur son invalidité.

Par la suite, la Commission de Réforme sera saisie pour statuer sur son inaptitude totale et définitive, puis la CNRACL pour procéder à la radiation des cadres.

- Prolongation mise à disposition et modifications horaires Marie-Laure PUYRAJOUX : Il est nécessaire de prolonger la mise à disposition par le CDG de Mme Marie-Laure PUYRAJOUX jusqu'au 05/02/2021, en raison du surcroît d'activité au secrétariat.

Les horaires de cet agent ont été modifiés :

- Mardi : 8h30-12h30
- Mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
- Jeudi : 14h-18h

- DIF des élus locaux : Présentation par Antoine ROQUE.
Les nouveaux élus peuvent acquérir un droit à la formation de 20 heures par an, cumulable sur toute la durée de leur mandat.
Les élus sortants disposent d'un crédit de formation de 100 heures.
Antoine ROQUE se charge d'adresser à ses collègues les documents d'information par mail.

- Demande de prêt Salle des Amis Réunis : En vue d'organiser une représentation théâtrale au profit de l'association « Des ailes pour Ethanaël », la Présidente sollicite à titre exceptionnel le prêt de la Salle des Amis Réunis soit le 9 ou 23 janvier 2021, soit le 20 mars 2021.

Le Conseil Municipal accorde le prêt de la salle pour le 23 janvier ou le 20 mars 2021.

- Consultation publique relative à l'exploitation d'une unité de méthanisation : Le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur la demande d'enregistrement présentée par la Société SAS AGRIENERGIE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation collective située sur la commune d'Auros. Cette information sera publiée sur le site de la commune et le Conseil Municipal formulera un avis à l'issue de l'enquête publique.

- Couverture puits commun Pédebayle : Philippe DUBROCA informe le Conseil Municipal qu'il a consulté deux artisans pour réaliser la couverture du puits commun à Pédebayle.
Le devis établi par M. GANS s'élève à 1 170 € HT + 340 € si cerclage métallique galvanisé.
M. LESBURGUERES n'a pas encore transmis de devis.
Philippe DUBROCA se charge de consulter d'autres entrepreneurs.

Séance levée à 22h05.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux